

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**

**Du 20 novembre 2019**

### DELIBERATION

#### **2019/68 DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. DUEZ - M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme